Des nouvelles du CA: séance du 15 Octobre

Bref CR des élus FSU.

1) Approbation d'un protocole d'accord avec LMCU et le DUSVA et riverains sur le fonctionnement du Grand Stade, la sécurité du campus, et les aménagements de voirie et parkings.

Il s'agit de mandater P Rollet afin de poursuivre les tractations avec LMCU jusqu'à la signature de conventions engageant LMCU sur « l'avant et après évènement ». Le Grand Stade amènera inéluctablement des nuisances. Les tractations ont permis également que le projet amène des améliorations du campus (voirie, parkings...). Sur les nuisances, la sécurisation ne doit pas être à charge de la Cité Scientifique étendue à ses riverains...

Approbation par le CA par 20 pour et 4 abstentions.

2) Campagne des emplois 2011:

Première campagne RCE: Deux plafonds à respecter, un plafond en nombre d'emplois et un second en terme de masse salariale globale. La direction entend parvenir dès lors plus aisément aux opérations de rehaussement et repyramidage mais prudemment recherche l'équilibre financier (pour l'instant il y a simplement un surcoût final de deux rehaussements de MCF en PR. Il faut préciser que le ministère n'a pas encore communiqué les plafonds de l'établissement (seront à voter par le CA de Lille 1 en novembre prochain). Et de plus, la direction compte utiliser les marges de masse salariale aussi pour financer sa politique d'augmentation des primes à destination des personnels Biatoss et la stabilisation des agents contractuels... (NDLR).

Voir documents synthétiques joints à ce mail.

Le Snesup-FSU a renouvelé ses remarques émises en CTP, CEVU et CS quant à la non communication aux élus et représentants des indicateurs sur lesquels serait appuyé la direction lors des négociations avec les composantes. La même réponse qu'en CTP a été fournie par la direction : indicateurs encore sujet à critique, non aboutis, pas assez sérieusement rempli par les composantes (qui auraient sous-estimer leur importance...), pas diffusion avant un consensus...

Bref, la campagne des emplois ne semble pas avoir réellement reposer sur ces indicateurs chargés d'objectiver les arbitrages... La faible portée des redéploiements et le peu d'arbitrages contraires à la demande des composantes semble indiquer une recherche forte d'un consensus dans une période difficile (2009 avec suppression de postes par le ministère, 2010 et 2011 avec zéro création). Pour autant, la direction n'abandonne pas mais remet à plus tard l'utilisation des indicateurs permettant de révéler d'éventuelles disparités entre composantes pour en tenir compte dans les campagnes d'emplois ultérieures...

Sur les postes Biatoss, le Snesup-FSU a déploré l'absence de vision globale : seules les opérations dans les composantes sont communiquées, rien sur les services centraux (potentiel, redéploiements, mobilité, etc...). Seules les opérations de rehaussement sont communiquées car elles sont susceptible d'impacter la masse salariale. A la réponse de la direction selon laquelle le calendrier des concours entraı̂ne pour les personnels Biatoss un recrutement au fil de l'eau, nos élus ont posé la question : il y aura-t-il dès lors une convocation du CA en Janvier pour traiter de la politique Biatoss complémentaires à celle-çi..., la direction nous a répondu qu'il n'y aurait que d'éventuelles opérations nouvelles de rehaussement qui nécessiteraient un passage en CA...

La conclusion de nos élus est que la gestion des personnels Biatoss des services centraux demeure un pré-carré du Directeur Général des Services et de la Présidence. Pourtant, les syndicats savent que les opérations de restructuration des services menées depuis maintenant deux années ont créé des situations difficiles pour les personnels concernés et que la qualité des services rendus aux services, composantes et personnels n'est pas pour autant optimale...

En cohérence avec ces interventions, les élus FSU-CGT ont voté favorablement pour la campagne des emplois EC mais se sont abstenus sur celle des Biatoss :

Campagne Emplois Enseignants et Enseignant-chercheurs : 21 pour et 2 abstentions Campagne Biatoss : 16 pour et 8 Abstentions.

3) CA Restreint : Référentiel des services des Enseignants et Enseignants-chercheurs :

Les élus FSU-CGT en CTP, Groupe de Travail, CEVU et CS avaient combattu les points délétères de la version primitive portée par la direction : utilisation du tableau des services pour instaurer une modulation de la reconnaissance des responsabilités (qui ressemblaient fortement à la modulation des services), automaticité de l'attribution de la PES aux directeurs de laboratoire, évaluation locale des implications recherche des personnels enseignants-chercheurs, ...

Le CAR a conforté la version réécrite pendant le CEVU-CS du 8 Octobre dernier. En fichier-joint, vous trouverez la dernière version suite au CEVU-CS avec rayés les points repoussés par les élus des CEVU-CS.

Nous avons été ravis d'entendre la direction précisait dans les principes que « le texte ne cherche pas à régler les points singuliers », propos assez éloignés de ceux tenus en CTP sur la lutte nécessaire contre les « passagers clandestins »...

Le principe 7 réécrit fixe bien le fait que Lille 1 ne s'inscrit pas dans la logique de modulation des services ». Le principe d'une même reconnaissance pour une même responsabilité est dès lors affirmé... (Il était temps!).

Seule modification supplémentaire sur la publicité du tableau de service introduite en GT puis CEVU-CS qui, après vérification ne peut pas inclure les rémunérations complémentaires qui ne peuvent être portées à la connaissance de tous par leur caractère privé. Ces élément ne peuvent être connues que de l'autorité ayant à statuer (autorité qui arrête les services individuels : Président et par délégation directeurs de composantes par exemple, Conseil de composante si le directeur prend avis du conseil pour la répartition des services, etc...). En conséquence la publicité est cantonnée à la partie de la définition du service à effectuer (connaissance des éventuelles décharges et délégations) et des tâches du référentiel.

Seul élément évoqué d'opposition : le montant converti 1,3PCA (Prime de Charge Administrative) et demi-décharge pour les VP « non officiels » (Hors VP des Conseils) de 264h qui semblait excessif. Il n'est pourtant que le maintien de l'avantage précédent (acquis depuis au moins deux présidences H Baussart et P Rollet)... En notre sens, sa remise en cause aurait pu passer par un vote négatif lors de l'attribution des PCA lors des années précédentes. Ce qui n'a jamais été le cas!

L'un des apports du référentiel est bien la transparence obtenue loin de décharges sauvages et illégales attribuées par le passé (au niveau de l'établissement qui allait au-delà des décharges statutaires ou le forfait de décharges reconnues par le ministère calculées en fonction notamment du nombre d'étudiants, ou au niveau infra-composante à destination de directeurs de laboratoire ou autres responsables ...).

Vote: 11 Pour, 1 Contre et 1 abstention.